

# **Compte rendu de la séance du mardi 06 septembre 2022**

Secrétaire(s) de la séance : Nicole CABANES

## **Ordre du jour :**

Validation du règlement intérieur de la salle des fêtes  
Présentation de la convention d'utilisation de la salle des fêtes aux associations de la commune

Question diverses :

Conservation et restauration des oeuvres peintes de l'église de Blars

## **Délibérations du conseil: Aucune**

Le règlement intérieur de la salle des fêtes a été validé à l'unanimité par le conseil municipal en présence des trois présidents des associations de Blars.  
La convention d'utilisation a été présentée à l'ensemble du conseil et remise aux présidents des associations pour signature.

Après étude du devis, un accord de principe a été donné par le conseil concernant la restauration de 4 tableaux du chemin de croix de l'église de Blars. Cette opération se déroulera au premier semestre 2023 et sera inscrite au prochain budget.

De manière exceptionnelle, cette restauration se fera dans le cadre d'un mécénat de compétence pour mener à bien les traitements de conservation-restauration.

Seul le prix des produits utilisés seront facturés à la commune soit 850 € HT au lieu de 5695 HT

Quant au retable, la solution proposée par la restauratrice serait de réaliser un chantier-école pour son traitement.

Cette question sera remise à l'ordre du jour dans un prochain conseil municipal.